



*Épreuve : Droit des sociétés (Sans TD)*

*Année : 2017/2018*

*Professeurs responsables : L. PANHALEUX*

*Diplôme : L3 Session : 1*

*Semestre : 1*

*Durée de l'épreuve : 1 heure*

*Documents autorisés : code de commerce, code civil, code des sociétés*

---

### **Cas pratiques**

1. Eric veut apporter, dans le cadre de création d'une SARL, un immeuble. Valérie, qui apportera 10.000 €, voudrait savoir si l'apport d'Eric est possible, et si oui, qui doit l'évaluer ? Entrerait-il dans et la composition du capital social ? (5 points)
2. Un contrat de société vient d'être rédigé et signé. Les associés fêtent la naissance de leur nouvelle société. N'est-ce pas un peu trop tôt ? (5 points)
3. Un gérant de SARL utilise un véhicule utilitaire de la société pour faire le déménagement de son fils. Que pourraient lui reprocher et faire les associés ? (5 points)
4. Les associés d'une SARL se réunissent en assemblée générale. Ils doivent décider de l'affectation des bénéfices réalisés par la société. En vertu des statuts, l'un des associés n'a pas le droit de voter sur les questions financières car il n'a pas le droit aux bénéfices que se partagent les autres. Est-ce bien normal ? (5 points)